

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNALE SUR
LES RISQUES
MAJEURS
De la commune de**

**Logo
communal**

LES RISQUES MAJEURS

Si vous mettez à jour
un engin de guerre
ou un engin suspect...
N'Y TOUCHEZ PAS !

URGENCE

Transport de Matières Dangereuses

Marquage et Signalisation

Signalisation des véhicules :



Véhicule citerne à compartiments

Date :

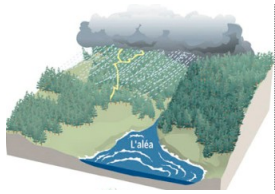
Document à conserver

QU'APPELLE-T-ON UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque naturel ou technologique est le croisement d'un aléa (naturel ou technologique) et des enjeux.

Les aléas

Aléa naturel



Aléa technologique



L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle, technologique ou sociétale, d'occurrence et d'intensité variables.

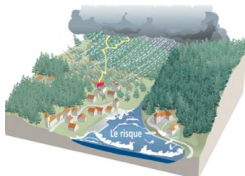
Les enjeux



Les enjeux représentent l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Les risques majeurs

Le risque naturel



Le risque technologique



Le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de **nom de la commune** peut être exposée
<http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-majeurs-pres-ents-dans-le-departement/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>

QU'APPELLE-T-ON UN RISQUE MAJEUR ?

Le **risque majeur** est la possibilité d'un événement d'**origine naturelle ou anthropique** (lié à l'activité humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est lié :

- **à la présence d'un aléa**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- **à l'existence d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa **faible fréquence** et par son **énorme gravité**.

Pour fixer les idées, une **échelle de gravité des dommages** a été produite par l'État. Ce tableau permet de classer les événements naturels ou technologiques en six classes, depuis l'incident jusqu'à la catastrophe majeure.

Classe		Dommages humains	Dommages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
5	Catastrophe majeure	1 000 morts ou plus	3 000 M€ ou plus

Risques naturels et technologiques identifiés sur le territoire départemental :

- Les inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontées de nappes)
- Le risque de rupture d'ouvrage hydraulique ou de barrage
- Les mouvements de terrain et cavités souterraines
- Le risque minier
- Le risque industriel
- Le risque de transport de matières dangereuses
- Les événements climatiques (vents violents, canicule, grand froid)
- La découverte d'engins de guerre

ÉDITORIAL

A destination des collectivités en charge de la rédaction du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ce modèle est à votre disposition pour vous aider à élaborer un document synthétique et complet présentant à votre population les risques majeurs auxquels elle est exposée, et les bons comportements à adopter.

Afin d'adapter ce document, la première chose est de consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) mis à jour en 2019 par le Préfet, disponible sur le site de la Préfecture de la Meuse : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-majeurs-presents-dans-le-departement>

Repérez grâce à ce document les risques auxquels votre commune est exposée, puis sélectionnez les bonnes pages de ce modèle de DICRIM relatives aux risques de votre commune.

Vous pouvez également ajouter les informations que vous jugerez utiles à vos administrés.

Contacts pour l'aide à la rédaction du DICRIM :

- Préfecture de la Meuse (Bureau de Défense et de Protection Civiles) : pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires (Service Environnement/Unité Prévention des Risques : ddt-se-risques@meuse.gouv.fr)

(texte à supprimer pour y inclure l'éditorial du Maire)

SOMMAIRE *(mettre à jour)*

Introduction	2
Comment sont gérés les risques	4
Les dispositifs d'information et d'alerte	5
Le risque inondation	6
Le risque mouvement de terrain	7
Le risque minier	8
Le risque industriel	9
Le risque de transport de matières dangereuses	10
Le risque de rupture d'ouvrage hydraulique	11
Le risque météorologique – Tempête – vents violents – Tornade	12
Le risque météorologique – Canicule – Fortes chaleurs	13
Le risque météorologique – Grand froid – Fortes chutes de neige	14
Le risque découverte d'engins de guerre	15
Le risque séisme	16
À retenir : les principales consignes	17
Banque d'images	18
Annexes	20
Liste des fréquences radio en Meuse	24
Police de caractère « Aléagram »	26

Comment sont gérés les risques à **nom de la commune** ?

Pour illustrer les risques, utiliser la banque d'images

1) En cas d'accident, tel qu'une inondation, un incendie, un feu de forêt, (citer les risques)

L'alerte sera donné par :

- les cloches de l'église
- le porte à porte
- la sirène

- lister les moyens d'alerte sur la commune



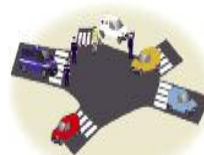
2) Les services de secours, sapeurs-pompiers, SAMU, ... interviennent sur le sinistre. Le Maire assure la Direction des Opérations de Secours (DOS).



3) Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet prend la Direction des Opérations de Secours. Il met en place le centre opérationnel départemental (COD).



4) Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La commune prend en charge, si besoin, l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



5) Les équipes logistiques de la mairie fournissent l'ensemble des moyens disponibles afin de faciliter les opérations de secours.



6) Le personnel des écoles sait comment mettre les enfants en sécurité : les établissements ont réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Inutile d'aller chercher vos enfants, vous mettriez votre vie en danger.

7) Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas (risque de saturation des réseaux pour les secours). Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.

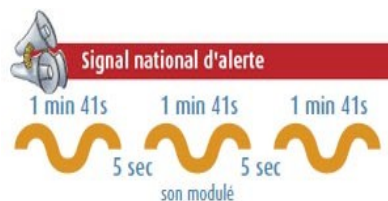


Les dispositifs d'information et d'alerte

En cas d'évènement grave ou présentant des risques, la commune est susceptible de vous alerter pour vous demander d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde pour ne pas vous mettre en danger.

En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri et attendez les consignes données en fonction de l'évolution du sinistre.

L'alerte consiste en une diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destinés à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement majeur. Il existe plusieurs moyens d'alerte (à sélectionner selon la commune, supprimer les moyens d'alerte qui n'existent pas au niveau communal) :



La sirène du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

- **Signal de début d'alerte :**
Le signal est un son modulé en amplitude et en fréquence de 3 fois 1 minutes et 41 secondes.
- **Signal de fin d'alerte :**
La fin de l'alerte est signalée par un son continu de 30 secondes.



Le système téléphonique d'appel

Ce dispositif consiste à vous avertir et vous informer, par appel sur les téléphones mobiles et fixes, de l'évènement et des consignes à tenir ;

Inscrivez-vous sur le site internet de la commune (si la commune offre cette possibilité, sinon l'enlever) :

www. _____

N° de téléphone de la mairie :

03 XX XX XX XX

La radio

Écoutez la radio ou regardez la télévision, elles vous informeront de la nature du danger, de l'évolution de la situation et des consignes à appliquer.

France Info : (insérer la fréquence radio captée dans la commune)

France Bleu Sud Lorraine : (insérer la fréquence radio captée dans la commune)

Meuse FM : (insérer la fréquence radio captée dans la commune)

Les hauts-parleurs et le porte à porte

Diffusion de messages par des véhicules en cas d'alerte, et alerte en porte-à-porte par les services de secours et la mairie

Autres moyens communaux: les panneaux visuels de la commune, les cloches de l'église... (à compléter)





Inondations de la Meuse à Saint-Mihiel – décembre 2011

LE RISQUE INONDATION POUR LA COMMUNE?

Écrire ici une courte description du risque inondation sur votre commune.
Vous pouvez ajouter une carte d'exposition au risque.

Le risque inondation

QU'EST-CE QU'UNE INONDATION?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement, ruisseler ou remonter des nappes souterraines, et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE?

En Meuse, on est exposé à trois types d'inondations :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturelles limitant l'infiltration des précipitations.

Au sens large, les inondations comprennent également l'inondation par rupture d'ouvrages de protection comme une brèche dans une digue ou la rupture d'un barrage.

LES BONNES GESTES

PLUIE-INONDATION

 <p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	 <p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR EN ÉTAGE</p>	 <p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité</p>

pluie-inondation.gouv.fr

suivez-nous sur    



Effondrement rue Landrecourt – Dugny sur Meuse – janvier 2019



Le risque mouvements de terrain

QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL?

On différencie :

- **Les mouvements lents et continus :**
 - les tassements et les affaissements de sols ;
 - le retrait-gonflement des sols argileux ;
 - les glissements de terrain le long d'une pente.
- **Les mouvements rapides et discontinus :**
 - les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) ;
 - les écroulements et les chutes de blocs.
 - les coulées boueuses et torrentielles.
- **L'érosion de berge**

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN SUR LA COMMUNE

Écrire ici une courte description du risque mouvements de terrain sur votre commune.

Vous pouvez ajouter une carte d'exposition au risque.

LES BONS GESTES

Consignes spécifiques aux mouvements de terrain



Évacuez le bâtiment et s'éloigner



Coupez l'électricité et le gaz



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio



Écomusée des Mines de Fer – Aumetz (Moselle, bassin ferrifère lorrain)

LE RISQUE MINIER SUR LA COMMUNE

Écrire ici une courte description du risque minier sur votre commune.
Vous pouvez ajouter une carte d'exposition au risque.

Le risque minier

QU'EST-CE QUE LE RISQUE MINIER?

Depuis quelques décennies, l'exploitation des mines s'est fortement ralentie en France, et la plupart sont fermées. En Meuse, les mines de fer du bassin ferrifère lorrain ne sont plus exploitées.

Le risque minier est lié à l'évolution de ces cavités à ciel ouvert ou souterraines, abandonnées et sans entretien du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces cavités peuvent induire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Les manifestations en surface du risque minier sont de plusieurs ordres en fonction des matériaux exploités, des gisements et des modes d'exploitation.

On distingue :

- **les affaissements** d'une succession de couches de terrain meuble,
- **l'effondrement généralisé** par dislocation rapide et chute des terrains sus-jacents à une cavité peu profonde et de grande dimension,
- **les fontis** avec effondrement localisé du toit d'une cavité souterraine.

LES BONS GESTES

Le risque minier peut se manifester par divers phénomènes qui amèneront différents comportements à adopter :

- **Mouvements de terrain** – Voir les bons gestes au paragraphe mouvements de terrain
- **Hydrauliques (inondation)** – Voir les bons gestes au paragraphe inondations
- **Remontées de gaz de mines** – Une fiche concernant le Radon est placée en annexe (extrait ci-dessous)

LES BONS GESTES À ADOPTER



Étanchéifier

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).



Bien ventiler

- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.



Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.



Et, dans tous les cas : de l'air !

- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.



Entreprise SEVESO Valtris – Verdun Baleycourt

Écrire ici une courte description du risque industriel sur votre commune
 Vous pouvez ajouter une carte d'exposition au risque.

Le risque industriel

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL?

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations environnantes, les biens et/ou l'environnement.

Les **générateurs de risques** sont regroupés en deux familles :

- les industries chimiques,
- les industries pétrochimiques.

Par ailleurs, il existe d'autres activités génératrices de risques : le stockage (produits combustible, toxiques, inflammables), les silos de céréales, les dépôts d'hydrocarbures...

COMMENT SE MANIFESTE T-IL ?

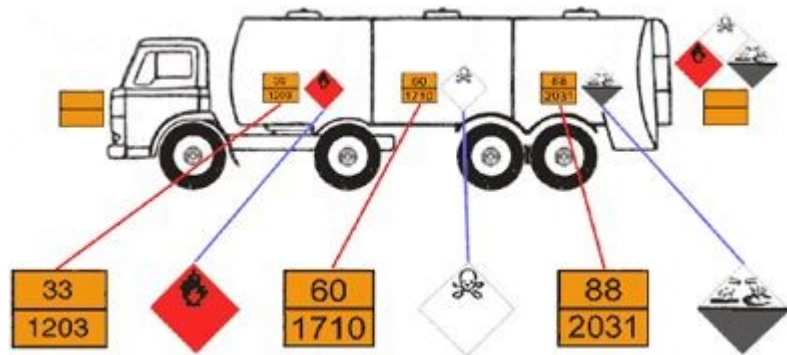
Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- les effets thermiques (incendie) ;
- les effets de surpression (onde de choc liée à une déflagration ou détonation) ;
- les effets toxiques.

LES BONS GESTES



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES SUR LA COMMUNE



Le risque de transport de matières dangereuses

QU'EST-CE QUE LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

COMMENT SE MANIFESTE T-IL ?

On peut observer trois type d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** (effet de surpression),
- **un incendie** (effet thermique),
- **un dégagement de nuage toxique** (effet toxique) sous forme de fumée, vapeur...

Écrire ici une courte description du risque de transport de matières dangereuses sur votre commune

LES BONS GESTES

En cas d'accident :

- Ne pas fumer,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

En tant que témoin d'un accident :

- Donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant la nature du sinistre, le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger,
- Ne pas déplacer les victimes s'il y en a, sauf en cas d'incendie.

Si un nuage toxique s'approche :

- Évacuer selon un axe perpendiculaire au vent,
- S'éloigner rapidement de la zone et se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement),
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Si le signal d'alerte est déclenché :

- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...),
- Arrêter ventilation et climatisation,
- Éteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle,
- S'éloigner des portes et fenêtres,
- Éviter de téléphoner, les lignes doivent être à la disposition des secours,
- S'informer en écoutant la radio,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- A la fin de l'alerte et en cas de mise à l'abri : aérer le local de confinement.





Barrage VNF de Belleville sur Meuse/Verdun

Le risque de rupture d'ouvrage hydraulique

QU'EST-CE QUE LE RISQUE RUPTURE D'OUVRAGE HYDRAULIQUE?

Le risque de rupture d'ouvrage hydraulique correspond à une **destruction partielle ou totale, de manière brutale ou progressive.**

Il peut avoir plusieurs causes :

- techniques : défaut de fonctionnement ;
- naturelles : séisme, crue exceptionnelle, glissements de terrain ;
- humaine : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

COMMENT SE MANIFESTE T-IL ?

La rupture d'un ouvrage, qu'elle soit partielle ou totale, entraînerait le déferlement d'une **onde de submersion**, plus ou moins importante, provoquant **en aval une inondation.**

L'onde de submersion ainsi que les matériaux transportés par l'inondation, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée, peuvent occasionner des dégâts importants.

Ce risque est extrêmement faible. Une rupture serait plutôt limitée à l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage, dont l'état est toutefois régulièrement vérifié lors des mesures de sécurité quotidiennes.

LE RISQUE DE RUPTURE D'OUVRAGE HYDRAULIQUE SUR LA COMMUNE

Écrire ici une courte description du risque de rupture d'ouvrages sur votre commune
Vous pouvez ajouter une carte d'exposition au risque.

LES BONS GESTES

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de rupture

2 minutes

ALERTE
corne de brume
ou services de secours

SELON LES LIEUX



gagnez immédiatement les hauteurs



montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés



n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE

30 secondes



Tempête de 2015 – commune de Robert-Espagne

Le risque météorologique : Tempête – Vents violents - Tornade

QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation, ou dépression, le long de laquelle s'affronte deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

COMMENT SE MANIFESTE T-ELLE ?

Elle peut se traduire par :

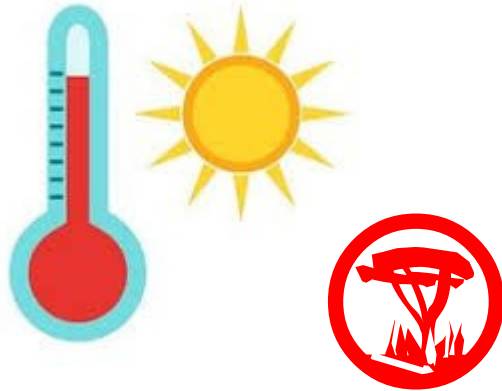
- des vents tournants et violents ;
- des plus potentiellement intenses.

LE RISQUE DE TEMPÊTE – VENTS VIOLENTS - TORNADE SUR LA COMMUNE

Écrire ici une courte description du risque de Tempête – vents violents - tornade sur votre commune

LES BONS GESTES





Le risque météorologique : Canicule – fortes chaleurs

QU'EST-CE QUE LE RISQUE CANICULE ?

Le mot « canicule » désigne un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Dans la moitié Nord de la France, cela correspond à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 18°C, et atteint ou dépasse 30°C la journée.

La canicule constitue un danger pour la santé de tous.

COMMENT SE MANIFESTE T-ELLE ?

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des épisodes de canicule s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Le changement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre va engendrer, selon les scénarii climatiques envisagés :

- une augmentation du nombre annuel de jours où la température est anormalement élevée ;
- un allongement de la durée des sécheresses estivales ;
- une diminution généralisée des débits moyens des cours d'eau en été et en automne.

Écrire ici une courte description du risque de
Canicule et fortes chaleurs sur votre commune

LES BONS GESTES





Le risque météorologique : Grands froids – Fortes chutes de neige

QU'EST-CE QUE LE RISQUE GRAND FROID?

Un grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous.

COMMENT SE MANIFESTE T-IL ?

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces ou tardifs sont également possibles.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- l'écart aux températures moyennes régionales,
- les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique,
- la persistance d'un épisode de froid.

LE RISQUE GRAND FROID – FORTES CHUTES DE NEIGE SUR LA COMMUNE

Écrire ici une courte description du risque de Grand froid et fortes chutes de neige sur votre commune

LES BONS GESTES

(extrait des bons réflexes en période de grand froid. La fiche complète est placée en annexe)





LE RISQUE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE

Écrire ici une courte description du risque découverte d'engins de guerre sur votre commune

Le risque découverte d'engins de guerre

QU'EST-CE QUE LE RISQUE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE ?

La découverte d'engins de guerre (**grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munitions**) peut représenter un **danger mortel** pour les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à chargement chimique ou incendiaire.

En cas de découverte d'engins de guerre, les risques sont les suivants :

- **Explosion** de l'engin par manipulation ;
- **Intoxication** par inhalation, ingestion ou contact ;
- **Dispersion de gaz toxiques** ;
- **Risques de brûlures.**

LE RISQUE DANS LE DÉPARTEMENT

Les trois guerres qui se sont déroulées sur le territoire français en moins d'un siècle, ont truffé le sol de nombreux engins de guerre non explosés. De par la violence des combats livrés dans le département de la Meuse, on peut encore aujourd'hui parler d'une véritable **pollution du sol meusien par les engins de guerre.**

LES BONS GESTES

Si vous mettez à jour un engin de guerre ou un engin suspect...
N'Y TOUCHEZ PAS !

- ▶ **Interdisez à quiconque d'y toucher**
En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée
- ▶ **Marquez l'emplacement de l'engin**
par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs
- ▶ **Restez discret** *pour éviter d'attirer les curieux*
- ▶ **Prévenez la mairie, la gendarmerie ou la police,**
ce sont eux qui avertiront les autorités compétentes selon une procédure particulière, et qui prendront les mesures qui s'imposent.

L'identification et la procédure d'élimination qui en découlent sont du seul ressort d'un artificier du déminage.
La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.



Conséquence du séisme de Rambervillers (88) de 2003

Le risque séisme

QU'EST-CE QUE LE RISQUE SÉISME?

Basé sur une méthode probabiliste, le zonage sismique en vigueur donne une vision réaliste de l'aléa sismique. En plus de la magnitude et de l'intensité d'un séisme, ce zonage prend également en considération le risque d'un retour du séisme.

Le découpage est communal. Il est compatible avec les normes parasismiques européennes. Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose de ce zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement) :

- **une zone de sismicité 1 (aléa très faible)** où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal ;
- **quatre zones de sismicité 2 à 5**, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

LE RISQUE DANS LE DÉPARTEMENT

L'ensemble du territoire meusien se trouve dans la **zone d'aléa très faible** et aucune prescription n'y est donc appliquée. Malgré un aléa très faible, des seimes ont été ressentis en Meuse :

- **22 février 2003 : Rambervillers (88) magnitude 5,4**
- **13 avril 1992, Roermont (Pays-Bas), magnitude de 5,6**
- **1682 : Remiremont, magnitude 8**

LE RISQUE SÉISME

Écrire ici une courte description du risque séisme sur votre commune

LES BONS GESTES

(Les bons réflexes en zone de séisme. La fiche imprimable est placée en annexe)

QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME

SI VOUS VIVEZ DANS UNE ZONE SISMIQUE? PENSEZ A PRENDRE QUELQUES PRECAUTIONS

- Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés, identifiez les zones dégagées.

PENDANT LES SECOURS

SI VOUS VOUS TROUVEZ A L'INTERIEUR D'UN BÂTIMENT

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment et éloignez-vous

SI VOUS VOUS TROUVEZ A L'EXTERIEUR

- Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, etc.
- Eloignez-vous des étendues d'eau

EN VOITURE

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse.

DANS TOUS LES CAS, PROTEGEZ-VOUS LA TÊTE!

APRES LE SÉISME

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.
- Coupez les réseaux
- Sortez avec précaution des bâtiments et maisons et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- N'appellez les services de secours qu'en cas d'urgence, n'emcombrez pas les réseaux téléphoniques
- N'écoutez pas les rumeurs

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, la radio, la télévision et sur les réseaux sociaux.

www.mayotte.pref.gouv.fr
 préfet de mayotte, @prefet976

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Justice
 République Française
 PRÉFET DE MAYOTTE

A retenir :

Les principales consignes

Inondation										
Mouvement de terrain										
Feu de forêt										
Séisme										
Tempête										
Avalanche										
Risque industriel										
Risque nucléaire										
Transport de Matières Dangereuses										
Rupture de Barrage										

Sites internet et numéros utiles

Sites internet :

<https://www.georisques.gouv.fr/> : portail national de la prévention des risques

<https://www.vigicrues.gouv.fr/> : prévision des crues en temps réel

<https://météofrance.com/> : vigilances météo

<http://www.meuse.gouv.fr/> : site des services de l'État en Meuse (rubrique Politiques publiques → Prévention des risques)

Site internet de la mairie : **à compléter**

Numéros utiles :

N° de la Mairie : **XX XX XX XX XX**

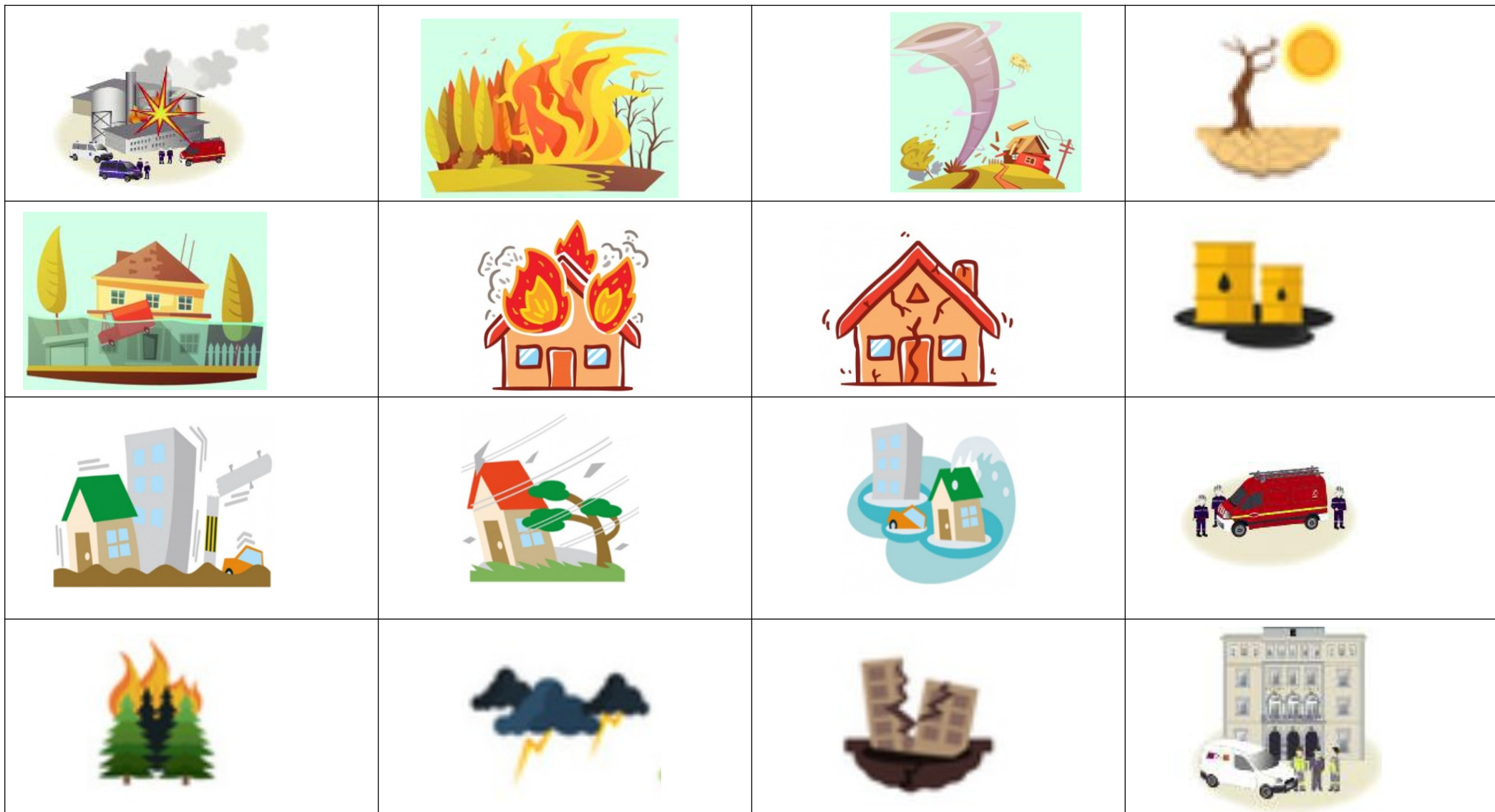
Pompiers : 18

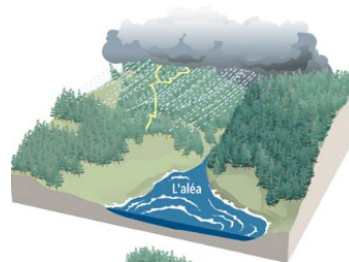
Numéro européen des secours : 112

Police/gendarmerie : 17

SAMU : 15

Banque d'images





ANNEXES



~ Qualité de l'air intérieur ~

LE RADON

De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches. Il est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Sa concentration dans l'air d'une habitation dépend :

- des caractéristiques du sol et du bâtiment,
- de l'aération et du chauffage du logement.



Suis-je exposé au radon dans mon logement ?

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une **carte** du « potentiel radon » de chaque commune. Si vous êtes dans une zone où le potentiel est significatif, il convient de le mesurer à l'aide de détecteurs placés pendant 2 mois, durant la période de chauffage, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

Si la concentration est :

- > **300 Becquerels (Bq)/m³**
certains gestes permettent de réduire votre exposition.
- > **1 000 Becquerels (Bq)/m³**
contactez un professionnel du bâtiment.

LES BONS GESTES À ADOPTER



Étanchéifier

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).

Bien ventiler

- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.



Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.



Et, dans tous les cas : de l'air !
• Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.



LE SAVIEZ-VOUS ?

A savoir si vous vendez, achetez ou louez un logement

L'article L.125-5 du code de l'environnement prévoit la délivrance, par le vendeur ou le bailleur, d'une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires de biens immobiliers (état des risques naturels et technologiques). Dans les communes à « potentiel radon significatif », l'état des risques naturels et technologiques sera complété, à terme, par une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition.



@MinSolisante | www.solidarites-sante.gouv.fr | www.irsn.fr

QUE FAIRE EN CAS

DE SÉISME



**SI VOUS VIVEZ DANS UNE
ZONE SISMIQUE?**

**PENSEZ A PRENDRE QUELQUES
PRECAUTIONS**



Repérez les points de coupure de gaz,
eau, électricité.



Fixez les appareils et les meubles lourds
afin qu'ils ne soient pas projetés ou
renversés, identifiez les zones dégagées.



PENDANT LES SECOURSES

SI VOUS VOUS TROUVEZ A L'INTERIEUR
D'UN BÂTIMENT



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure
porteuse ou sous des meubles solides.



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter
les bris de verre.



Si vous êtes au rez de chaussée et à
proximité de la sortie, et seulement dans
ce cas, sortez du bâtiment et
éloignez-vous

SI VOUS VOUS TROUVEZ A L'EXTERIEUR



Ne restez pas à proximité des fils
électriques ou de ce qui peut s'effondrer :
ponts, corniches, toitures, etc.



Eloignez-vous des étendues d'eau

EN VOITURE



Arrêtez-vous, mais jamais à proximité
d'un pont, de bâtiments, d'arbres....
Ne sortez pas avant la fin de la secousse.

DANS TOUS LES CAS, PROTEGEZ-VOUS LA TETE!



APRES LE SEISME



N'allez pas chercher vos enfants à
l'école : ils sont pris en charge par les
équipes pédagogiques et les secours en
milieu scolaire et périscolaire.



Coupez les réseaux



Sortez avec précaution des bâtiments et
maisons et restez éloignés de ce qui
peut s'effondrer.



N'appellez les services de secours qu'en
cas d'urgence, n'emcombrez pas les
réseaux téléphoniques



N'écoutez pas les rumeurs

**Dans tous les cas, restez à l'écoute
des consignes données par les
autorités, la radio, la télévision et
sur les réseaux sociaux.**

www.mayotte.pref.gouv.fr

préfet de mayotte, @prefet976



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE MAYOTTE



En période de



grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et insensibles (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.



• Je limite les efforts physiques, comme courir.

• Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un kit d'urgence chargé, et je me renseigne sur la météo.

• Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne savent pas quand ils ont froid.



Je chauffe sans surchauffer.



• Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

Pour plus d'informations :

www.solidarites.fr ou **23 23** (0,33€ par minute) • www.1611.com • www.1611.com • www.1611.com • www.1611.com

Liste des fréquences radio pour le département de la Meuse



BAR LE DUC	99.0 FM
COMMERCY	90.5 FM
VERDUN	95.0 FM



FRANCE INFO

BAR LE DUC	104.5 FM
VERDUN	106.3 FM

FRANCE INTER

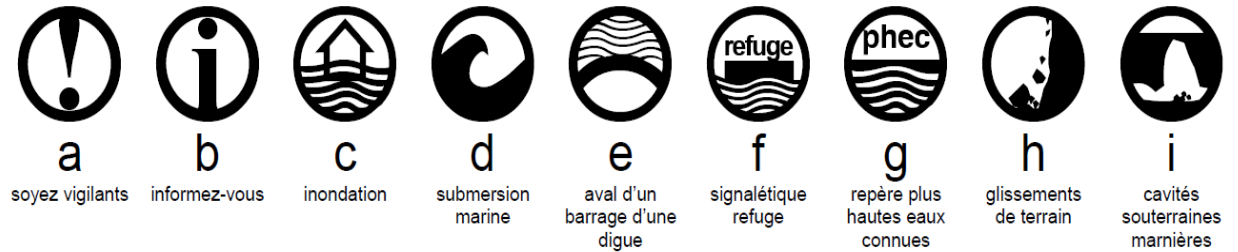
BAR LE DUC	90.9 FM
COMMERCY	91.9 FM
DUGNY SUR MEUSE	98.0 FM
MONTMEDY	102.3 FM
VERDUN	92.1 FM

FRANCE BLEU

France Bleu Lorraine Nord	98,5 FM
France Bleu Sud Lorraine	100.5 FM
France Bleu Champagne-Ardenne	95.1 FM

Police de caractère « ALÉAGRAM »

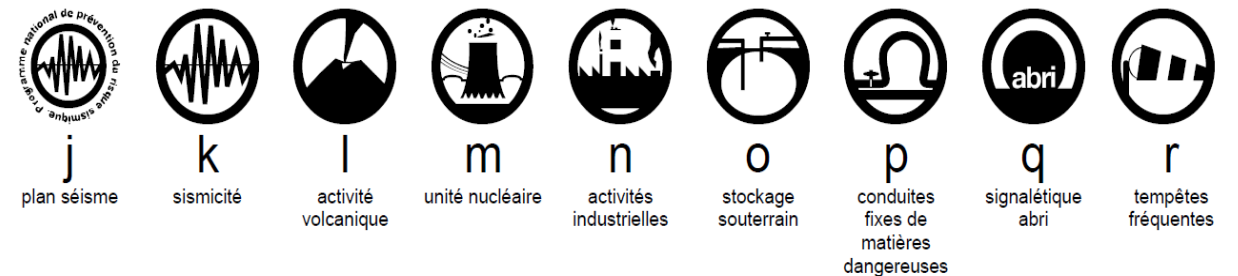
Dans un souci d'uniformisation des pictogrammes utilisés dans la prévention des risques, le Ministère a créé une police de caractère : **Aleagram**. Ainsi à chaque lettre correspond un pictogramme des aléas.



Mode d'emploi :

Sur PC :

Téléchargez la police aleagram : https://www.cypres.org/default/boite-a-outils.aspx?_lg=fr-FR et placez la dans le dossier C:/windows/fonts ou « Panneau de configuration / Apparences et personnalisation / Polices »



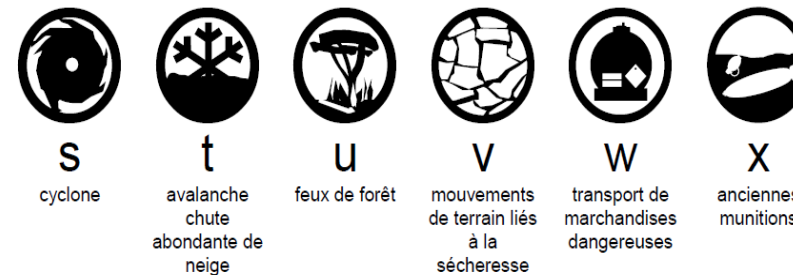
Sous Mac :

- Pour n'importe quelle version de Mac Os X : Placez le fichier dans /Library/Fonts ou dans /users(ou utilisateurs)/Votre_nom_utilisateur/Library(ou Bibliotheque)/Fonts

- Pour Mac Os X 10.3 et plus : Double-clic sur le fichier de police (aleagram.TTF) > bouton "installer dans la police" en bas de fenêtre.

Dans l'application bureautique de votre choix (word, excel, powerpoint ...) sélectionnez la police Aleagram et entrez la lettre correspondant à l'aléagramme de votre choix.

Attention, les aléagrammes n'apparaîtront que si la police Aleagram est installée sur l'ordinateur.



RESSOURCES

Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Meuse – version 2019

Institut des Risques Majeurs de Grenoble – Documents d’information et modèle de DICRIM

Commune de Pont de Claix (38) – DICRIM